

2nd appel à candidatures OS 2023-2024 : Mission prospection et renforcement de partenariats Erasmus- Europe

Dans le cadre du **programme Erasmus+** l'université de Tours finance des missions pour soutenir le développement des partenariats d'échange Erasmus en Europe. Vous trouverez ci-dessous les modalités de cet appel à candidatures.

Conditions d'éligibilité	
Type de mobilité :	Mission prospection et renforcement de partenariats Erasmus
Période des activités :	Entre le 01 mars 2023 au plus tôt et le 31 août 2024 au plus tard
Public concerné :	Les enseignants de l'université de Tours. En priorité les enseignants ayant une responsabilité Erasmus.
Durée de la mobilité financée :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 jours de voyage pour se rendre dans le pays d'accueil ➤ De 2 à 5 jours d'activité dans le ou les établissements d'accueil
Activités concernées :	1) Négocier de nouveaux partenariats Erasmus. 2) Redynamiser les échanges actuellement peu actifs ou inactifs. 3) Elargir un accord existant (révision des flux à la hausse, ouvrir l'accès à une nouvelle formation).
Lieu des activités :	<u>Un établissement d'enseignement supérieur disposant d'une charte Erasmus et présent dans un des pays membres du programme Erasmus :</u> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.
Aides financières :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais de voyage pris en charge via le marché voyage de l'université ➤ Forfait journalier (per diem) : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000242360/ ➤ Voir la politique de voyage de l'établissement
Nombre de bourses :	8 missions
Critères de sélection :	La CORI sélectionnera les candidatures en fonction des critères suivants : -une priorité est accordée aux départements ne disposant pas d'assez de places pour répondre à la demande des étudiants, -une priorité est accordée aux départements disposant d'accords Erasmus fortement déséquilibrés (par exemple, une forte mobilité sortante et une faible mobilité entrante), -les enseignants assurant la fonction de responsable Erasmus sont prioritaires, -une priorité est accordée aux missions organisées dans un établissement qui n'a pas été visité par le département depuis 2014, -une priorité est accordée aux missions pour lesquelles l'établissement d'accueil a donné un accord de principe, -les missions organisées dans l'un des établissements partenaires du projet Neolaia seront prioritaires.

Pr senter sa candidature

CANDIDATURE MISSION OS- DATE LIMITE : 01/12/2023

Le candidat prend contact avec le ou les  tablissements d'accueil et compl te sa fiche de voeux Erasmus OS en ligne sur ce lien : [CLIQUER ICI](#)



MI-DECEMBRE 2023

Les membres de la CORI  tudient et classent les candidatures en s ance.



RESULTATS DES SELECTIONS : fin d cembre 2023

La DRI communique les r sultats des missions retenues aux candidats par email. Le candidat prend contact avec la DRI si la mission est pr vue avant cette date.



RESERVATION DU VOYAGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

La DRI invite le candidat   constituer son dossier de financement sur l'outil Mobility Online et   proc der   la r servation de son trajet et h bergement via le march  FCM Travel.

Contact :



Claire DURAND
Bureau Erasmus

Direction des Relations Internationales
60 rue du Plat d'Etain – B timent A – Bureau 0270
Email : claire.durand@univ-tours.fr
T l : 02 47 36 67 03

Protection des donn es : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilis e en accord avec le r glement n  45/2001 du Parlement Europ en et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des donn es personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces donn es seront utilis es uniquement pour la contractualisation et le suivi par l' tablissement d'origine, l'Agence Nationale et la Commission europ enne, sans pr judice quant   la possibilit  de transmission de ces donn es aux organismes charg s du contr le et de l'audit en accord avec la l gislation communautaire (Cour des comptes europ enne ou l'Office Europ en de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande  crite, avoir droit d'acc s et de modification de ses donn es personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses donn es personnelles   l' tablissement d'origine et/ou   l'Agence Nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses donn es personnelles aupr s de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l' tablissement d'envoi, l'Agence Nationale, ou aupr s du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission europ enne.